



REGLEMENT DU JEU

Vacances Automne 2015

ARTICLE 1 : Le jeu concours intitulé « **Vacances Automne 2015** » est ouvert aux personnes résidant en France Belgique, Luxembourg.

ARTICLE 2 : La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 : L'opération est ouverte à toute personne physique souhaitant participer, à l'exception des établissements, des organisateurs du jeu ainsi que exerçant des une activité personnes dans une société liée à la société organisatrice.

ARTICLE 4 : Pour participer, il suffit de faire un commentaire sur la photo du jeu en répondant à la question, "quel est le nom de ce nouveau produit Hop'toys?" et de le mettre dans les commentaires.

ARTICLE 5 : La date limite de participation est le **vendredi 23 octobre 2015, 14h**.

ARTICLE 6 : Le participant au jeu doit être obligatoirement le responsable de l'enfant, ou du contact facebook.

ARTICLE 7 : Le jeu prévoit un gagnant tiré au sort parmi tous les participants des bonnes réponses dans les commentaires. composition du lot.

- bâton lumineux duo-ventilo,
hop96, 11€90.

ARTICLE 8 : Le gagnant sera informé par e-mail ou via la page Facebook au plus tard **23 octobre 2015**. Son adresse lui sera demandé par message privé,

et ce conformément au Code Professionnel de la fédération des entreprises de Vente à Distance.

ARTICLE 9: Les participants au jeu « vacances automne 2015 » ne pourront pas s'opposer à une éventuelle utilisation de leurs noms, département de résidence afin de servir de témoignage sauf s'ils renoncent à leur prix. La participation au jeu concours vaut autorisation de l'utilisation sans restriction des textes envoyés.

ARTICLE 10: Les participants valident leur adresse e-mail (ou contact facebook) comme étant celle indiquée lors de la participation.

ARTICLE 11: Le nom du gagnant seront disponibles le vendredi 23-octobre-2015 à 17h, au plus tard sur simple demande écrite à HOP'TOYS, dont l'adresse figure ci-dessous.

ARTICLE 12: La société HOPTOYS ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

ARTICLE 13: Le présent règlement sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par écrit à HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 3, en mentionnant le nom du jeu photos.

ARTICLE 14: Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement et des instructions figurant en ligne sur le site www.bloghoptoys.fr

ARTICLE 15: Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit soit de nous écrire sur le site www.hoptoys.fr rubrique « contact » ou par courrier : HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 3 en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible, votre numéro de client.

Ceci constitue le règlement complet du jeu photos Hop'Toys « vacances automne 2015»
SARL HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 –
34078 MONTPELLIER CEDEX 3 - RCS MONTPELLIER 422.638.106